



CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 19 FÉVRIER 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation	12/02/2015
Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Présents :	24
Absents :	02
Dont Procuration :	03
Vote à l'unanimité	
Pour :	27
Contre :	00
Abstentions :	00

L'An Deux Mil Quatorze, le jeudi 19 février, à dix huit heures et trente minutes (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 1^{ère} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 12 février 2015.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud, (3^{ème} Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) (Arrivée à 19h22.) - M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – - Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) - M. BARTHEL Léonard - M. LAROCHELLE Louis - M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme DEGLAS Louisiane - Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. NOËL Jean-Philippe - M. FRANCISQUE Jean-Louis – M. EDAU François - Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – M. LIBER Jean-Luc - M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(24)

REPRESENTÉS : M. NOEL Jean-Philippe (ayant donné procuration à Mr Louis LAROCHELLE) - Mme SAINTE-LUCE Ninette (ayant donné procuration à Mme Germaine HATILIP) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) (ayant donnée procuration à Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE).....(3)

ABSENTS : M. JERSIER Claude - Mme MACHARES Chantal.....(2)

Les 23 conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Dany MARCIN PLANTIER a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

07

TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE À PARTIR DE SOURCES DE L'HERMITAGE : MODIFICATION N°02 DU PLAN DE FINANCEMENT

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles 2014-1 à 6 et 2015-13 ;
- Vu le Code de la Santé Publique, notamment son article 1321-2 ;
- Vu la délibération n°20 du 26 novembre 2013 portant renforcement de la production d'eau potable à l'Hermitage : adoption du plan de financement pour la réalisation d'un captage, d'un réservoir et de la conduite d'adduction au réservoir de Gommier ;
- Vu la délibération n°02 du 07 octobre 2014 portant travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable à partir de sources de l'Hermitage : modification du plan de financement ;
- Considérant que pour bénéficier d'aides financières plus conséquentes sur le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI), il convient de modifier à nouveau le plan prévisionnel de financement du projet de renforcement de la production d'eau potable à partir des résurgences de l'Ermitage, sachant que le coût total de l'opération est évalué à **Trois millions neuf cent trente cinq mille cinq cents euros hors taxes (3 935 500 € HT)** ;

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE
COURRIER Arrivé le : 25 MARS 2015
Loi 82.213 du 2.3.82

- Considérant que cette opération est ainsi présentée dans sa globalité et comprendra l'aménagement des captages des ressources de l'Ermitage, la création d'un réservoir de 1500 m³, le renforcement des conduites d'adduction et de distribution et la création d'une adduction vers le réservoir de Gommier ;

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1

D'adopter le nouveau plan prévisionnel de financement qui se décline ainsi qu'il suit :

➤ Participation Organismes publics	
▪ Etat - FEI 2015 (69,3%)	2 728 400,00 €
▪ Office de l'Eau Guadeloupe (10,7%)	420 000,00 €
➤ Participation communale – Service de l'Eau (20 %)	787 100,00 €
Montant total des études et travaux	3 935 500,00 € HT

Article 2

D'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions subséquentes auprès des différents financeurs ainsi qu'à lancer toutes les procédures légales (marchés, convention, ...) et à constituer les budgets pour les réaliser.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

25 MARS 2015

La publication et/ou la notification
le

25 MARS 2015

